

A faxer au 01 57 32 62 00  
COHERIS - Département Formation Coheris SPAD  
22 quai Gallieni - 92150 Suresnes  
N° déclaration formation : 11-92-1522492  
Tél : 01 57 32 60 60 - formationspad@coheris.com

## BULLETIN PARTICIPATION

### Mode d'emploi

1. Postez ou faxez votre bulletin de participation
2. Vous recevrez alors un e-mail vous confirmant votre inscription.
3. Vous recevrez avant le début du stage un dossier d'accueil complet.

La facture, éditée à l'issue de la formation, tient lieu de convention de formation simplifiée.  
Tous nos prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

### FORMATION RETENUE

Intitulé : .....  
Date : ..... Prix H.T. : ..... + TVA en vigueur

### PARTICIPANT

Titre : ..... Prénom : ..... Nom : .....  
Société : .....  
Fonction : ..... e-mail : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... Fax : .....

### ENTREPRISE

N° SIRET : .....  
N° Identifiant TVA : .....  
Responsable de formation (qui recevra la convocation)  
Titre : ..... Prénom : ..... Nom : .....  
Société : .....  
Fonction : ..... e-mail : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... Fax : .....

### FACTURATION

Etablissement à facturer si différent : .....  
N° SIRET : ..... N° Identifiant TVA : .....  
Titre : ..... Prénom : ..... Nom : .....  
Société : .....  
Fonction : ..... e-mail : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... Fax : .....

Date :

Cachet de l'entreprise

Signature

# CONDITIONS

## TARIF

- Le prix par participant figure dans chaque fiche descriptive et dans le catalogue général.
- Tous les prix sont indiqués hors taxes, ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Nos tarifs sont forfaitaires.
- Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le règlement du prix du stage est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Coheris. Tout règlement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. En cas de paiement par un organisme tel que FAF ou ASFO, il vous appartient de vous assurer de la bonne fin de paiement par l'organisme concerné.

## GARANTIE COHERIS

Nous programmons la majeure partie de nos formations au moins 2 fois par an. La recherche du meilleur équilibre des sessions peut nous amener à proposer des modifications de dates. Dans ce cas, si le participant le souhaite, il peut reporter son inscription sur une session suivante, sinon, l'inscription sera annulée sans frais. Coheris ne pourra être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou de quelque nature que ce soit, causé directement ou indirectement par des prestations fournies ou n'ayant pas pu être fournies, notamment en cas d'annulation ou de report de formation. Les indications et descriptions portées sur les fiches ou le catalogue sont données à titre de renseignements et n'ont pas de valeur contractuelle.

## CAS D'EMPECHEMENT DU PARTICIPANT

Nous apportons le plus grand soin à l'organisation d'un stage et toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement de la session. Nous vous demandons de les éviter et de les limiter aux seuls cas de force majeure. Si la demande de report intervient dans un délai de 10 jours ouvrables au moins avant le début du stage, nous ferons notre possible pour vous proposer d'autres dates à votre convenance, dans la limite d'une procédure de report par inscription. En cas d'annulation tardive (moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage), nous nous réservons le droit de facturer des frais d'annulation. Tout report ou annulation doit être confirmé par mail, fax ou lettre.

N° Déclaration formation : 11-92-1522492

---